

FR

Comité économique et social européen

Unité Publications et visites

Pour toute information contacter :

publications@esc.eu.int

Tél. +32 (0)2 546 96 04 • Fax +32 (0)2 546 97 66

Rue Belliard, 99 • B-1040 Bruxelles

Internet: <http://www.esc.eu.int>

n° de catalogue: CESE-2004-09-FR

QE-61-04-121-FR-C

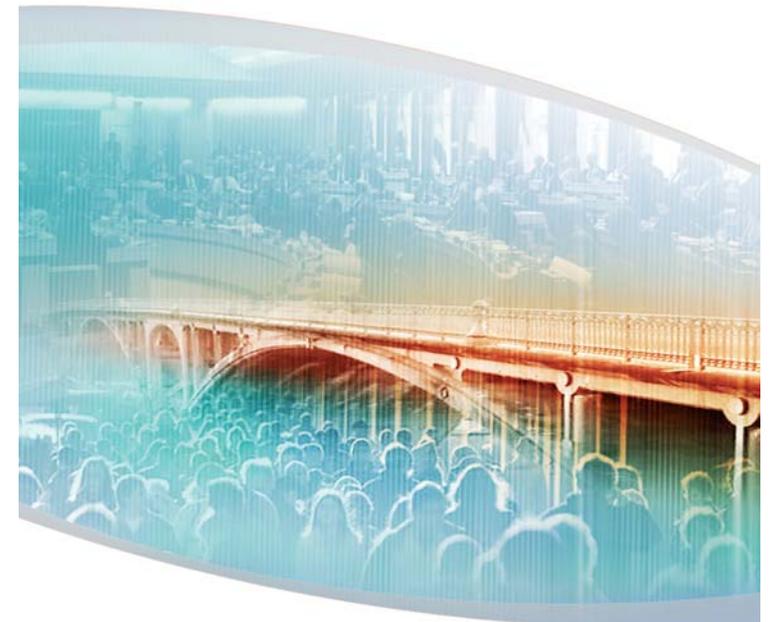


QE-61-04-121-FR-C



Comité économique et social européen

Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée



Le CESE:
un pont entre l'Europe et
la société civile organisée

Le Comité économique et social européen est au niveau européen l'enceinte institutionnelle de consultation, de représentation, d'information et d'expression de la société civile organisée, enceinte qui permet aux représentants des organisations économiques, sociales et civiques des États membres d'être partie intégrante du processus de formation des politiques et des décisions au niveau communautaire. Créé par les Traités de Rome en 1957, le Comité a vu son rôle confirmé et renforcé par le Traité de Nice, et par le projet de Constitution dans ses dispositions sur la démocratie participative et le dialogue civil.

Le Comité est principalement un organe consultatif qui assure une fonction de conseil auprès du Conseil, de la Commission et du Parlement européen. Sa consultation est obligatoire dans les cas prévus par les Traités, mais, de plus en plus souvent, le Comité est saisi pour élaborer des avis exploratoires en amont de l'adoption de propositions ou de prises de décisions politiques. Il peut également prendre lui-même l'initiative d'émettre des avis ou d'élaborer des rapports d'information. De plus, le Comité est particulièrement actif dans le domaine des relations extérieures; ainsi, il crée et entretient des liens avec des représentants de la société civile dans les pays tiers.

Au cours de mon mandat, l'Union européenne se trouvera confrontée à des défis importants. La ratification du Traité constitutionnel et la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne devront s'accompagner d'un large débat sur l'avenir de l'Europe. Définir les valeurs et objectifs européens qui nous sont communs constituera donc un des éléments essentiels qui devront être repris dans ce débat. Ils représentent les parties constituantes d'une culture européenne partagée qui ne doit pas rester l'apanage de cercles élitistes.

La société civile organisée fournit une clé pour aborder toute cette problématique. Dans l'environnement où elle est ancrée, les valeurs communes sont non seulement discutées mais vécues. En dernière analyse, cette "culture vécue" peut faire office de relais de transmission pour susciter une conscience, une identité européenne. Dans son rôle de "pont" entre l'Europe et la société civile organisée, notre Comité est résolu à contribuer à réunir la politique européenne et la société civile.

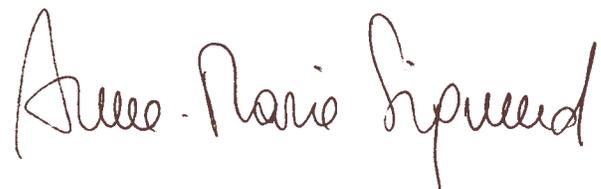
A handwritten signature in dark ink, reading "Anne-Marie Siqueed". The signature is written in a cursive, flowing style with some loops and flourishes.



Photo : Godelieve Vandamme

Madame Anne-Marie Sigmund, Présidente du Comité économique et social européen



Remarque préliminaire

Conformément aux dispositions des Traités, le Comité économique et social européen est renouvelé tous les quatre ans. Le dernier renouvellement qui a eu lieu au mois d'octobre 2002 couvre la période jusqu'à septembre 2006. Toutes les décisions concernant les organes du Comité économique et social européen telles que: élection du Président, des deux vice-Présidents, des membres du Bureau, des Présidents des Groupes et des Sections spécialisées, sont prises pour une période de deux ans. Les informations contenues dans le présent chapitre ont trait à la période octobre 2004/septembre 2006.

Sommaire

Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée	7
Missions, structures et fonctionnement	9
▪ Les missions et les moyens d'action	9
▪ Les Membres	10
▪ La Présidence et le Bureau	11
▪ Le Groupe budgétaire	12
▪ Le Groupe Communication	12
▪ Le Groupe des questeurs	12
▪ Les Groupes	13
- <i>Le Groupe des Employeurs (Groupe I)</i>	13
- <i>Le Groupe des Salariés (Groupe II)</i>	14
- <i>Le Groupe des Activités diverses (Groupe III)</i>	16
▪ Les Sections spécialisées	17
▪ L'Assemblée plénière	23
▪ Le Secrétariat général	24
Le CESE, diffuseur de l'idée européenne	25
▪ L'Europe	25
- <i>La Roumanie, la Bulgarie, la Turquie</i>	26
- <i>Les Balkans occidentaux</i>	26
- <i>Les voisins européens de l'Est y compris la Russie</i>	27
- <i>L'Espace Economique Européen</i>	27
▪ Le partenariat euro-méditerranéen	27
▪ Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	28
▪ L'Amérique latine	29
▪ L'Inde	29
▪ La Chine	30
▪ Le commerce international	30
▪ Les organisations internationales	31
▪ Le "dialogue structuré" développé par le CESE	32
Informations générales	34
▪ Le CESE: un intermédiaire privilégié entre les institutions européennes et la société civile organisée	34
▪ Le CESE et la Constitution européenne	35
▪ La coopération entre le CESE, les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans les Etats membres	36
▪ Le CESE vous ouvre ses portes	37
▪ Le Site internet	38
▪ Publications et documentations diverses	38
Travaux récents du Comité	39
▪ Principaux avis d'initiative et exploratoires élaborés par le Comité en 2003-2004	39
▪ Principales publications (brochures, cahiers et dépliants) pour la période 2003-2004	42



Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée

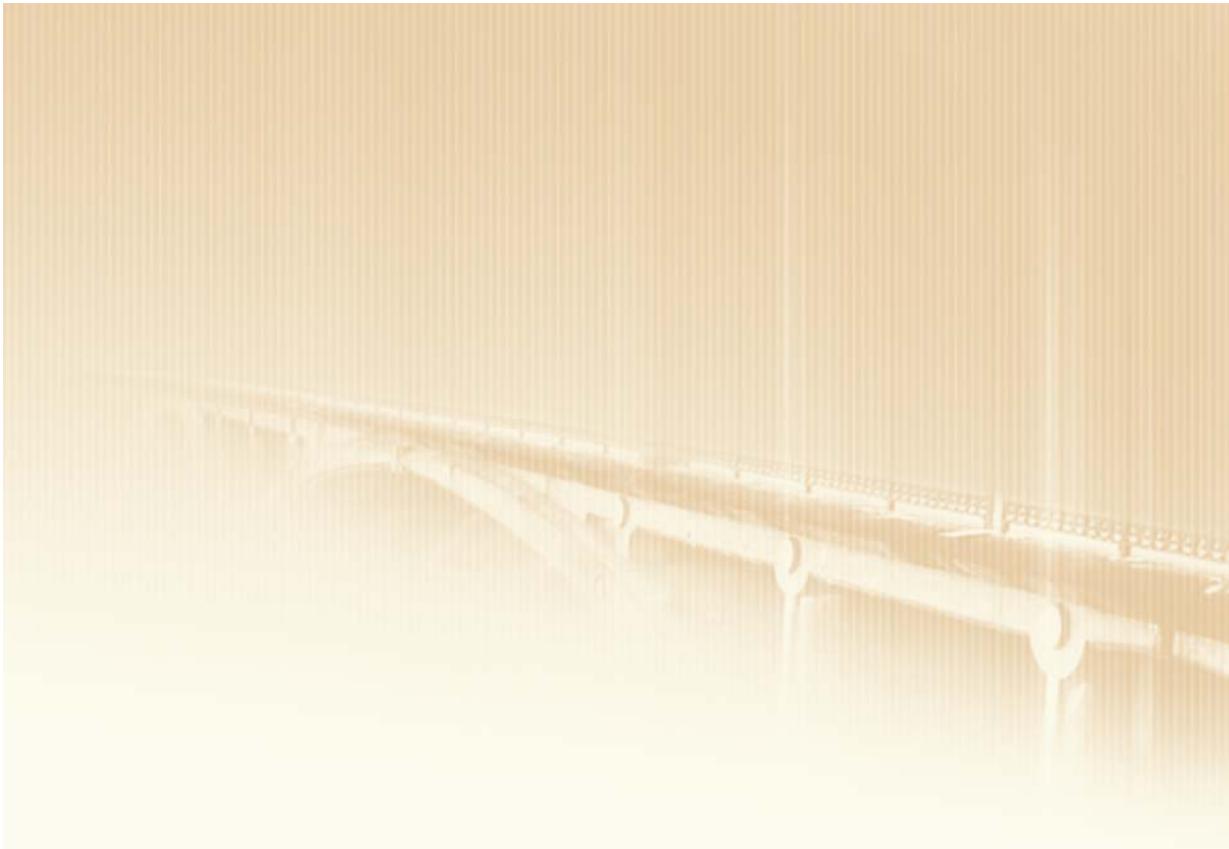
Aux termes des traités, le Comité économique et social européen est le lieu de représentation et d'expression "*des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée*".

De fait, le Comité occupe une place à part dans le processus décisionnel communautaire. Entre "l'administration européenne" (la Commission européenne), le Parlement européen et le Conseil, il constitue l'assemblée des acteurs de la vie économique et sociale. Il est un lieu privilégié de représentation, d'information et d'expression des organisations représentatives de la société civile des États membres. Les membres du Comité, qui portent le titre de Conseillers, font partie intégrante du processus de formation des politiques et de préparation des décisions au niveau communautaire.

Privilégiant l'intérêt général, le consensus dynamique que le Comité parvient le plus souvent à dégager dans ses avis est le résultat de la synthèse de positions initiales souvent différentes, voire contradictoires. Cet effort de synthèse et la recherche constante du compromis mobilisent les représentants des organisations d'employeurs y compris les entreprises publiques (1^{er} Groupe), des salariés (2^{ème} Groupe), mais aussi - et là réside la spécificité du CESE - des autres composantes de la société civile organisée (3^{ème} Groupe). La consultation du Comité permet aux instances de décision communautaires, d'une part, de mieux connaître l'impact que les propositions de la Commission auront auprès des parties les plus directement concernées et, d'autre part, d'identifier les adaptations envisageables ou nécessaires pour que ces mesures reçoivent une adhésion plus large de la part de l'opinion publique et du citoyen.

En complément de cette activité consultative prévue par le traité, le Comité s'exprime également sur des sujets insuffisamment voire pas du tout pris en compte par les institutions, par l'intermédiaire d'avis d'initiative ou de rapports d'information. Dans bien des cas, les interpellations, les éléments d'analyse ou les suggestions qu'il formule dans ce cadre conduisent la Commission à présenter des propositions

Afin de renforcer cette coopération inter-institutionnelle, un protocole a été signé en septembre 2001 avec la Commission et sera renouvelé en 2005. Cet accord prévoit notamment la possibilité pour celle-ci de saisir de façon exploratoire le Comité sur certains thèmes avant même qu'elle ait formulé sa propre proposition. Ainsi, la fonction consultative du Comité intervient-elle alors utilement plus tôt dans le processus décisionnel.



La forte expertise, le dialogue, la négociation, la mise en évidence des différences d'approche et la recherche de convergences augmentent la qualité et la crédibilité de la décision politique communautaire car ils en améliorent la compréhension et l'acceptabilité pour les citoyens européens ainsi que la transparence indispensable à la démocratie. De cette façon, la démocratie participative vient enrichir la démocratie représentative parlementaire à travers l'expression des composantes économiques et sociales de la société civile organisée.

Les défis auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée confèrent au Comité une importance croissante et une valeur ajoutée supplémentaire dans l'ensemble institutionnel communautaire. L'enjeu est tel qu'il exige la participation de tous les citoyens et en premier lieu de ceux qui, ancrés dans la réalité économique et sociale de leur pays, font fonctionner la société européenne.

À la fois enceinte de dialogue et de confrontation et de concertation, le Comité contribue à répondre à cette double exigence d'une meilleure expression démocratique dans la construction de l'Union européenne et d'un rapprochement entre celle-ci et ses citoyens. Ce faisant, il contribue au renforcement de la légitimité démocratique de l'Union ainsi qu'au développement d'une conscience européenne et constitue un véritable pont entre l'Europe et les organisations de la société civile de l'Union.

Missions, structures et fonctionnement

Les missions et les moyens d'action

Trois missions essentielles sont imparties au CESE :

- *assurer une fonction consultative* auprès des trois grandes institutions (Parlement européen, Conseil, Commission);
- *permettre, tant au niveau national qu'au niveau européen, une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée de l'Union* au projet européen et contribuer à rapprocher l'Europe, de ses citoyens;
- *renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays ou ensembles géographiques (ou ensembles de pays) extra communautaires* où il a établi et développe des relations suivies et un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux et y promouvoir la création de structures consultatives inspirées de son modèle.

Pour mener à bien ses missions, le CESE a principalement la possibilité d'émettre trois types d'avis :

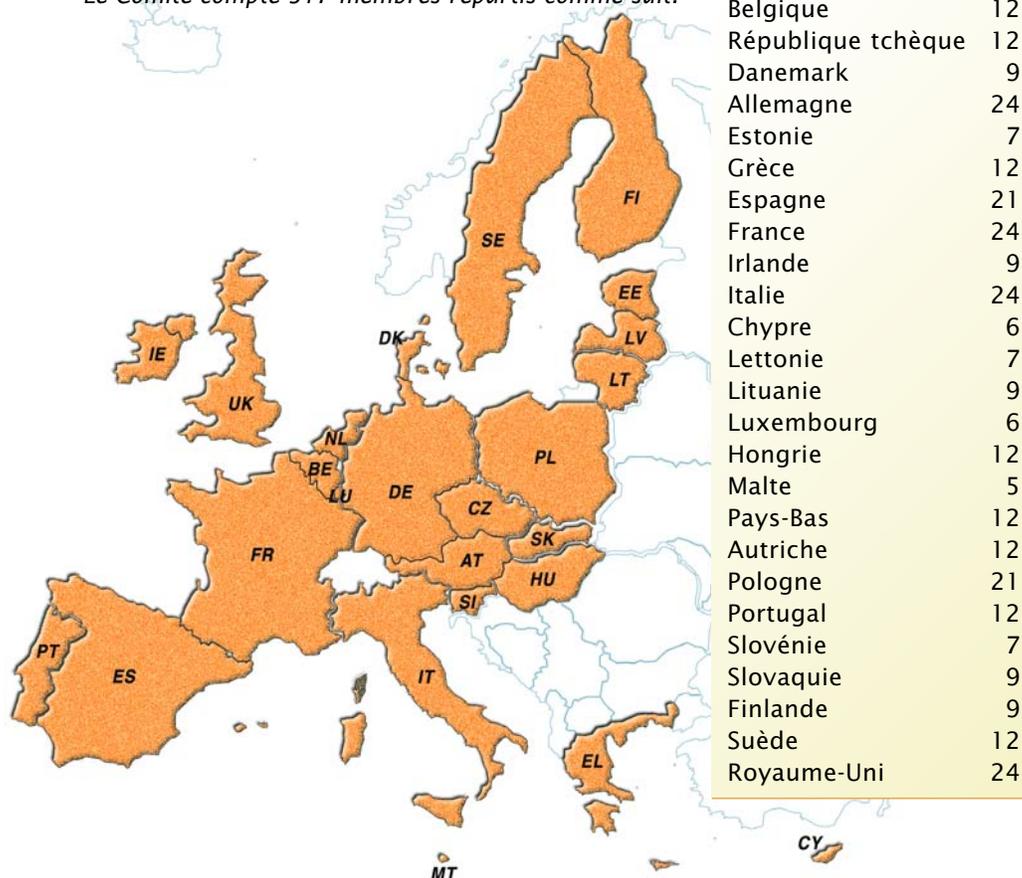
- *des avis sur saisine* de la part de la Commission, du Conseil et du Parlement européen;
- *des avis d'initiative* qui lui permettent de s'exprimer dans tous les cas où il le juge opportun;
- *des avis exploratoires* où, à la demande de la Commission européenne, du Parlement européen ou même des Présidences de l'Union, il est chargé de réfléchir et de faire des suggestions sur un sujet déterminé pouvant conduire ultérieurement à une proposition de la part de la Commission.

Le Comité peut également charger une de ses sections spécialisées d'élaborer un rapport d'information pour examiner une question d'intérêt général ou d'actualité. Il peut enfin, sur proposition d'un groupe, émettre des résolutions sur toute question relevant de sa compétence.

Les Membres

Le Traité stipule que “le Comité est constitué des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée, notamment des producteurs, des agriculteurs, des transporteurs, des travailleurs, des négociants et artisans, des professions libérales, des consommateurs et de l'intérêt général”.

Le Comité compte 317 membres répartis comme suit:



Les membres sont proposés par les gouvernements des États membres et nommés par le Conseil de l'Union européenne pour une période de quatre ans. Ce mandat est renouvelable.

Exerçant leurs activités professionnelles dans leur pays, les membres du Comité ne se rendent à Bruxelles que pour les réunions de travail.



Madame Anne-Marie Sigmund, Présidente du Comité économique et social européen

La Présidence et le Bureau

Le Comité élit son Président et son Bureau pour une durée de deux ans.

Le Président préside les réunions du bureau et assume les relations avec les institutions européennes, ainsi que la représentation extérieure du CESE. Il est régulièrement reçu de façon officielle par les chefs d'État et de gouvernement des États membres.

Les deux Vice-Présidents dirigent respectivement le Groupe Budgétaire et le Groupe Communication du Comité.

Le Bureau est composé de 37 membres. Outre le Président, les deux Vice-Présidents, les trois Présidents de Groupe et les six présidents de section spécialisées y siègent 25 membres élus directement par l'Assemblée. Il a pour tâche essentielle l'organisation des travaux du Comité. Les élections et nominations sont faites de telle sorte qu'un ressortissant de chaque État membre participe au Bureau.

La composition du Bureau pour la période d'octobre 2004 à septembre 2006 est la suivante :

Présidente : Anne-Marie SIGMUND (GR III – AT)

Vice-présidents : Roger BRIESCH (GR II – FR)
Dimitrios DIMITRIADIS (GR I – EL)

Membres :

Grace ATTARD (GR III – MT)	Adrien BEDOSSA (GR III – FR)
Liina CARR (GR II – EE)	Henriks DANUSEVICS (GR III – LV)
Georgios DASSIS (GR II – EL)	Ann DAVISON (GR III – UK)
John DONNELLY (GR III – IE)	José Maria ESPUNY MOYANO (GR I – ES)
Joseph EWERT (GR III – LU)	Göke FRERICHS (GR I – DE)
Alexander VON SCHWERIN (GR II – DE)	Filip HAMRO DROTZ (GR I – FI)
Bernardo HERNANDEZ BATALLER (GR III – ES)	Jean François HOFFELT (GR III – BE)
Derek HUNTER (GR II – UK)	Søren KARGAARD (GR II – DK)
Demetris KITTENIS (GR II – CY)	Johannes KLEEMAN (GR I – AT)
Henri MALOSSE (GR I – FR)	Peter MIHOK (GR I – SK)
Gintaras MORKIS (GR I – LI)	Jaroslaw MULEWICZ (GR I – PL)

Staffan NILSSON (GR III – SE)
Jorge PEGADO LIZ (GR III – PT)
Giacomo REGALDO (GR I – IT)
Mario SEPI (GR II – IT)
Janos TÓTH (GR III – HU)
Clive WILKINSON (GR I – UK)

Martin NOSE (GR III – SL)
Josly PIETTE (GR II – BE)
Metka ROKSANDIC (GR II – SI)
Dana STECHOVA (GR II – CZ)
Joost Van IERSEL (GR I – NL)
José Maria ZUFIAUR (GR II – ES)

Secrétaire général: Patrick VENTURINI



Le Groupe budgétaire

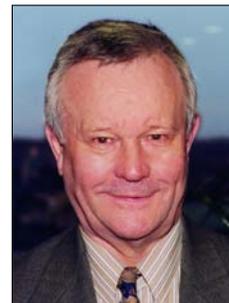
Le Bureau constitue parmi ses membres un Groupe budgétaire composé de 9 membres afin de l'aider à prendre des décisions dans l'exercice de ses prérogatives financières et budgétaires.

Le Groupe budgétaire est présidé par un des deux Vice-présidents,
Dimitrios DIMITRIADIS (GR I – Grèce)

Le Groupe Communication

Le Bureau constitue un Groupe Communication de 9 membres chargé de le seconder pour la mise en œuvre du plan stratégique de communication.

Le Groupe Communication est présidé par un des deux Vice-présidents,
Roger BRIESCH (GR II – France)



Le groupe des questeurs

Les questeurs, au nombre de trois, sont nommés sur proposition du Bureau par l'Assemblée plénière. Ils ont pour mission principale d'assurer le suivi et de veiller à la bonne exécution du statut des membres.

Les Groupes

Le Règlement intérieur prévoit que les membres du Comité constituent trois Groupes représentant les employeurs, les salariés et les autres composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il appartient à chacun des membres de choisir le Groupe auquel il souhaite adhérer*. Le rôle et les modalités de fonctionnement des Groupes sont déterminés par le Règlement Intérieur.

** deux membres n'appartiennent à aucun groupe*



Le Groupe des Employeurs (Groupe I)

Président : Giacomo REGALDO (Italie)

Vice-présidents :

Renate HORNUNG-DRAUS (Allemagne)

Manuel Eugenio CAVALEIRO BRANDÃO (Portugal)

Antal CSUPOORT (Hongrie)

Filip HAMRO-DROTZ (Finlande)

José Isaias RODRÍGUEZ GARCÍA-CARO (Espagne)

Le Groupe des Employeurs (Groupe I) est composé de membres issus des secteurs privé et public de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, des chambres de commerce, du commerce de gros et de détail, des services financiers, du transport et de l'agriculture.

Le Groupe I entretient des relations suivies avec l'UNICE (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe), le CEEP (Centre européen de l'entreprise publique), EUROCHAMBRES (Conférence permanente des chambres de commerce et d'industrie d'Europe), EUROCOMMERCE (Représentation du commerce de détail, de gros et international) et, en fonction des circonstances, avec un grand nombre d'organisations sectorielles de l'industrie au niveau européen.

D'une manière générale, la politique défendue par le Groupe I reflète les vues des fédérations industrielles en préconisant le développement d'une Union européenne guidée par le principe essentiel d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et assurant la liberté du commerce et la libre circulation au sein d'un marché unique, car il s'agit à ses yeux de la voie royale vers la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Le Groupe I voit par ailleurs dans l'Union économique et monétaire une étape essentielle pour construire une Europe qui soit une puissance économique majeure et pour assurer un sain essor du commerce mondial.

Le Groupe des Employeurs a la conviction qu'avec sa structure tripartite, le Comité économique et social européen a un rôle primordial à jouer pour conseiller les institutions européennes et faire office de forum permettant aux entreprises et citoyens de l'Union de prendre part au processus consultatif par le biais de leurs organisations représentatives. La manière dont il parvient à dégager un consensus entre l'ensemble des groupements socio-économiques, quant au caractère réaliste des politiques de l'Union, devrait être considérée comme exemplaire pour la société européenne.

Le Groupe développe également des relations avec les organisations d'employeurs des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et d'autres pays extra-communautaires.



Le Groupe des Salariés (Groupe II)

Président : Mario SEPI (Italie)

Vice-présidents :

María Candelas SÁNCHEZ MIGUEL (Espagne)

Josly PIETTE (Belgique)

Heinz PUTZHAMMER (Allemagne)

Peteris KRIGERS (Lettonie)

Le Groupe des Salariés du CESE (Groupe II) est composé de membres issus des organisations syndicales nationales des travailleurs, tant au niveau des confédérations que des fédérations sectorielles.

Suite à l'élargissement historique du 1^{er} mai 2004, le Groupe II est actuellement composé de 110 membres (dont environ un tiers de femmes), représentant les 25 Pays de l'UE et plus de 80 organisations syndicales nationales.

L'affiliation de la très grande majorité de ces organisations à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ou à ses fédérations sectorielles implique que la plus grande partie des Conseillers du Groupe font partie de la C.E.S. Certains adhèrent également à la Confédération Européenne des Cadres.

Le Groupe des Salariés s'est depuis toujours fixé pour objectif prioritaire de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les travailleurs, au progrès social et humain de tous les citoyens de l'Union européenne et à une solidarité réelle avec les travailleurs et les peuples des autres continents.

Dans cet esprit, le Groupe II, fermement engagé tant en faveur de l'élargissement que du renforcement de l'Union européenne, contribue et intervient en

permanence pour étendre les espaces de liberté et de démocratie, et pour renforcer les dimensions de solidarité et de cohésion sociale, afin d'assurer une participation réelle des citoyens à la vie de l'Europe.

Dans sa contribution à l'ensemble de l'activité institutionnelle du CESE et notamment à l'élaboration des avis, le Groupe II ne perd donc pas de vue les objectifs de solidarité et les autres grandes priorités affichées par le mouvement syndical européen et notamment :

- la dimension sociale de l'Union élargie, basée sur le plein emploi et sur la mise en valeur du modèle social européen et de ses grands acquis (dialogue social, protection et cohésion sociale, rôle des services d'intérêt général, etc.)
- l'affirmation de tous les droits contenus dans la Charte des Droits fondamentaux de l'UE, qui fait finalement partie du nouveau Traité constitutionnel de l'UE
- l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que le respect des droits des travailleurs et des syndicats (droit à l'information - consultation des salariés, etc.), dans le but d'atteindre un système de relations industrielles européennes
- un gouvernement économique européen, qui implique les partenaires sociaux et les autres grands acteurs de la société civile, en tant qu'instrument fondamental pour atteindre les grands défis du développement soutenable lancés par la «Stratégie de Lisbonne»
- l'engagement pour une UE, véritable acteur international, capable de promouvoir la paix la justice dans le monde ainsi que l'engagement en vue d'une dimension sociale de la globalisation.

Seul, le renforcement de l'UE est à même de répondre aux défis lancés à l'Europe et à son modèle social ainsi qu'aux défis lancés au monde. Convaincu que les progrès significatifs en matière d'emploi, de formation, de conditions de vie et de travail, de libertés - dans et hors de nos frontières - passent par un renforcement incontournable de l'Union, le Groupe II poursuivra sans relâche son action dans cette perspective.

Le Groupe des Salariés qui s'est toujours engagé en faveur de l'élargissement de l'Union européenne, continue à le faire vis-à-vis des autres pays candidats. Il se prononce également pour le renforcement du partenariat Euro-med et avec les autres pays voisins.

Le rôle de l'UE en tant qu'acteur mondial est fondamental pour le Groupe, tant par rapport à la gestion de la mondialisation et aux négociations au niveau de l'OMC,

qu' à la coopération avec d'autres continents. En coopération avec les deux autres groupes, le Groupe II soutient avec fermeté la mise en place d'organisations représentatives de la société civile organisée des diverses régions ACP, MERCOSUR, Chine, etc.

Dans le respect évident du rôle de chacun, le Groupe II maintient des relations étroites avec la CES, en raison des visions partagées et des engagements européens communs. Ces liens se concrétisent à travers une participation réciproque aux événements majeurs ainsi qu'une coopération croissante en matière de prises de position et d'initiatives conjointes.



Le Groupe des Activités diverses (Groupe III)

Président : Staffan NILSSON (Suède)

Vice-présidents :

Lucia FUSCO (Italie)

Jillian van TURNHOUT (Irlande)

Miklos BARBARAS (Hongrie)

Le Comité économique et social européen reflète, dans sa composition, la société européenne et ses mutations. La présence du Groupe des Activités diverses, aux côtés du Groupe des Employeurs et de celui des salariés, permet au Comité d'être l'expression complète et concrète des diverses réalités sociales, professionnelles, économiques et culturelles de la société civile organisée.

En effet, l'originalité et l'identité propres au Groupe III trouvent leurs racines précisément dans la variété des catégories dont il est constitué: agriculteurs, PME, artisanat, professions libérales, coopératives, mutuelles, associations de défense des consommateurs, associations pour la protection de l'environnement, associations des familles, associations de volontariat, des handicapés, membres de la communauté scientifique et du corps enseignant, organisations non gouvernementales...

Ces diverses composantes sont unies par la conscience de représenter une part importante des citoyens européens à travers les organisations socio-professionnelles dont ils font partie, responsabilité qui les amène depuis toujours à demander une participation effective de ces acteurs socio-économiques à la formation des décisions communautaires. Tous ont pour objectif commun la réalisation d'une authentique démocratie économique et sociale européenne.

Les Sections spécialisées

Le Comité compte 6 sections spécialisées qui traitent les principaux domaines couverts par les Traités

Pour la préparation de leurs avis, les sections spécialisées constituent, en règle générale, en leur sein, des groupes d'étude comportant notamment un rapporteur assisté d'experts.

Par ailleurs, pour certains sujets particuliers ou pouvant relever de la compétence de plusieurs sections spécialisées, le Comité peut recourir à une structure temporaire "ad hoc": *le sous-comité*. Celui-ci fonctionne de manière analogue aux sections spécialisées. Sa tâche est limitée à l'examen d'un problème spécifique, en un temps déterminé.



Section spécialisée "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale" (ECO)

Président: Georgios DASSIS (GR II – EL)

Dans le domaine de l'Union économique et monétaire, la section ECO s'occupe de la coordination des politiques économiques et monétaires par le biais d'un groupe permanent qui assure le suivi des grandes orientations de politique économique et d'autres dossiers relatifs à la gouvernance économique, y compris la Stratégie de Lisbonne.

La section ECO est compétente pour les questions des perspectives financières, des ressources propres et du budget de l'Union européenne ainsi que pour les questions statistiques.

En ce qui concerne la fiscalité, la section ECO s'occupe des problèmes relatifs à l'harmonisation fiscale et au rapprochement des législations dans ce domaine.

Elle traite également les questions relatives aux marchés financiers et son intégration.

Dans le domaine de la cohésion économique et sociale, la section ECO est compétente pour les politiques régionales, structurelles et de cohésion.

Enfin, la section ECO a, dans ses attributions, l'aménagement du territoire et la politique urbaine ainsi que les aires métropolitaines.



Section spécialisée “Marché unique, production et consommation” (INT)

Président: Bernardo HERNÁNDEZ BATALLER (GR III – ES)

La section INT s'occupe de politique industrielle (générale ou sectorielle), de politiques de marché, de la politique de concurrence, des services (y compris banques, commerce, assurances et tourisme, mais pas des services d'intérêt général, comme par exemple la distribution d'eau ou d'électricité, les services postaux, etc.), des PME et artisanat, de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations et fondations), des professions libérales, du droit des sociétés, de la recherche, de la propriété intellectuelle, de la protection des consommateurs, de l'union douanière. En outre, la section a sous sa tutelle l'Observatoire du Marché Unique (OMU)

La section organise le 15 mars de chaque année la Journée européenne des consommateurs.



Section spécialisée “Transports, énergie, infrastructures, société de l'information” (TEN)

Président: Alexander-Michael GRAF von SCHWERIN (GR II – DE)

Les principaux domaines d'activité de la Section spécialisée "Transports, énergie, infrastructures, société de l'information" (TEN) sont toutes les questions qui concernent les différents modes de transports, les diverses formes de production d'énergie, les grands réseaux d'infrastructures, la société de l'information ainsi que les services d'intérêt général.

En vue de la préparation de ses avis (obligatoires, facultatifs, d'initiative propre ou exploratoires), la section développe des contacts étroits avec les différentes institutions européennes ainsi qu'avec toutes les organisations représentatives de la société civile concernées par ces questions dans le cadre de ses réunions de section et de groupe d'étude. La section organise également des auditions sur les sujets les plus importants et se fait représenter dans les différentes manifestations qui ont lieu un peu partout dans l'Union européenne et même dans les pays voisins.

En particulier, la section est engagée depuis longtemps dans la promotion d'un dialogue structuré dans les corridors paneuropéens de transport sur la base de débats publics et de l'approfondissement de la collaboration avec les comités directeurs de ces corridors.



Section spécialisée “Emploi, affaires sociales, citoyenneté” (SOC)

Président: Henri MALOSSE (GR I – FR)

La section SOC couvre un large éventail de domaines d'action, notamment l'emploi, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, la santé publique, la protection sociale, la sécurité sociale, l'intégration sociale, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, l'amélioration de la libre-circulation, l'immigration, l'intégration et l'asile, l'éducation et la formation, les droits des citoyens et la démocratie participative dans l'Union européenne. La section SOC mène ses travaux sur la base de saisines obligatoires ou facultatives prévues dans les traités mais élabore également des avis exploratoires à la demande du Parlement européen, de la Commission ou de la présidence en exercice de l'UE ainsi que des avis d'initiative. Le champ de ses activités couvre les travaux de plusieurs commissions du Parlement européen et directions générales de la Commission, conférant ainsi une approche globale au volet social de l'agenda de Lisbonne. Parmi les grands thèmes que le programme de travail de la section SOC a récemment mis en lumière figurent la croissance de l'emploi et la qualité des emplois, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la formation et la productivité, la santé et la sécurité au travail dans les nouveaux États membres, les soins de santé pour les personnes âgées, la représentation des femmes, les personnes handicapées et la "citoyenneté civique" de l'UE. Des auditions sur ces questions sont régulièrement organisées en présence d'experts et d'organisations de la société civile.



Section spécialisée “Agriculture, développement rural, environnement” (NAT)

Président: José Maria ESPUNY MOYANO (GR I – ES)

Les axes prioritaires de l'activité de la section "Agriculture, développement rural, environnement" sont la politique agricole commune et sa réforme, le nouveau pilier du développement rural, la santé alimentaire, la politique commune de la pêche et sa réforme ainsi que la protection de l'environnement.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la consultation obligatoire, prévue pour la plupart des propositions qui relèvent de ces domaines, la section a développé des contacts avec les autres institutions et les organisations socioprofessionnelles concernées, au niveau des réunions de section et des groupes d'étude. Elle organise des auditions et des réunions hors-siège en fonction notamment des priorités des présidences du Conseil et assure la participation de ses membres aux événements les plus significatifs dans les domaines susmentionnés.

Il importe de signaler, les travaux d'initiative et exploratoires et les larges consultations organisées, sur des dossiers de grande actualité: révision à mi-parcours de la PAC, développement rural, consolidation et mise en œuvre de la politique de la santé alimentaire, et mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche et du débat sur la stratégie du développement durable.



Section spécialisée “Relations extérieures” (REX)

Présidente: Ann DAVISON (GR III – UK)

Les principaux domaines d'activité de la section spécialisée des relations extérieures sont le commerce, le développement et les relations avec l'ensemble des régions du monde et plus particulièrement avec les pays et régions avec lesquels l'Union européenne entretient des relations structurées.

La section élabore principalement des avis d'initiative mais également, de façon croissante, des avis exploratoires à la demande des institutions européennes. Dans le cadre de l'élaboration de ces avis, la section travaille étroitement avec les institutions européennes, les représentants de la société civile organisée européenne non-représentée en son sein ainsi que les représentants de la société civile des pays tiers.

Les relations étroites avec les partenaires économiques et sociaux des pays tiers ont été établies pour débattre principalement des questions économiques et sociales et favoriser le renforcement de la société civile. Dans ce cadre, des déclarations conjointes sont adoptées à l'attention des autorités politiques.

Les relations avec nos homologues se déroulent par l'intermédiaire des Comités de suivi, Comités consultatifs mixtes et groupes de contact. Ainsi, des Comités consultatifs mixtes existent avec la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et avec les pays de l'Espace Economique Européen; des groupes de contact, avec les

Balkans occidentaux et avec les voisins européens de l'est. En outre, les Comités de suivi travaillent avec leurs homologues dans les domaines des relations avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, avec l'Amérique latine et dans le cadre du partenariat euroméditerranéen.

Une Table ronde de la société civile UE-Inde se réunit sur une base régulière.

L'Observatoire du Marché Unique (OMU)

Un "Observatoire du Marché Unique" (OMU) a été mis en place au sein du CESE en 1994 avec l'appui du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne.

Son but est de surveiller le fonctionnement du Marché unique au niveau des acteurs et utilisateurs sur le terrain, d'identifier d'éventuelles lacunes et de proposer des améliorations.

Afin de remplir pleinement cette mission, il s'est doté d'un réseau interactif d'information rassemblant des données communiquées par les membres du CESE, leurs organisations ou les "utilisateurs" du Marché unique: la base de données PRISM ("Progress Report on Initiatives in the Single Market")
http://www.esc.eu.int/omu_smo/prism/



L'OMU organise régulièrement des auditions à Bruxelles ou dans les États membres, de même que dans les pays associés et les pays candidats, aussi bien sur des questions d'ordre général que sur des questions spécifiques, avec des interlocuteurs confrontés quotidiennement aux obstacles qui subsistent au sein du Marché unique.

L'Observatoire du Marché unique présidé par Bryan CASSIDY est composé de 30 membres.

La Commission Consultative des Mutations industrielles (CCMI)

Après cinquante années d'action efficace pour l'intégration européenne, le Traité CECA est arrivé à expiration le 23 juillet 2002. Cette date a en même temps marqué le début d'une nouvelle mission du Comité, à savoir la prise en compte des problèmes de mutations industrielles sur la base des expériences acquises dans les domaines du charbon et de l'acier. Sur proposition de la Commission européenne, le CESE a été ainsi chargé de prendre le flambeau de l'ancien Comité consultatif de



la CECA. Il a constitué à cette fin une **Commission Consultative des Mutations industrielles (CCMI)** composée de membres du CESE et, dans un premier temps, de délégués représentant les secteurs du charbon et de l'acier. La CCMI a tenu sa réunion constitutive le 28 novembre 2002 et, après deux ans de fonctionnement, sa composition a été élargie à d'autres secteurs concernés par la modernisation de l'économie.

La CCMI est présidée par Josly PIETTE, Membre du Bureau

Processus d'élaboration d'un avis du Comité :

Un avis du Comité s'établit en règle générale de la manière suivante :

1. La demande d'avis est adressée le plus souvent, par le Conseil mais aussi par la Commission ou le Parlement européen, au Président du Comité.
2. Le Bureau du Comité désigne la section spécialisée compétente pour la préparation des travaux du Comité.
3. La section spécialisée constitue en son sein un groupe d'étude (en moyenne 9 personnes) et nomme un rapporteur assisté d'experts (au nombre de quatre maximum).
4. Sur base des travaux du groupe d'étude, la section spécialisée adopte son avis à la majorité simple et le transmet au Président du Comité.
5. Le Comité adopte à la majorité simple son avis en session plénière sur base du texte présenté par la section spécialisée compétente.
6. Cet avis est adressé au Conseil, à la Commission et au Parlement européen et est publié au Journal Officiel de l'Union européenne.

L'élaboration des avis d'initiative du Comité suit le même processus, elle doit être au préalable autorisée par l'Assemblée plénière sur proposition du Bureau.

L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière du Comité adopte à la majorité simple ses avis sur la base des avis des sections spécialisées, et les adresse au Conseil, à la Commission et au Parlement européen. Les avis du Comité sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne. Ils sont également disponibles sur Internet (<http://www.esc.eu.int>) et sur demande écrite auprès du secrétariat (fax: +32 (0)2 546 97 66 – E-mail: publications@esc.eu.int).

Les avis du Comité, quelle que soit la base juridique de la consultation, (consultation obligatoire ou consultation facultative) constituent un élément juridiquement nécessaire à la décision finale du Conseil.





Le Secrétariat général

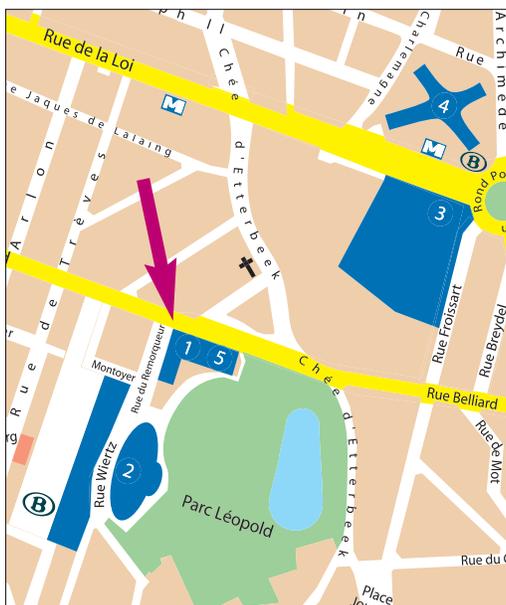
Le Comité est assisté d'un Secrétariat placé sous la direction d'un Secrétaire général qui exerce ses fonctions sous l'autorité de la Présidente représentant le Bureau du Comité.

M. Patrick VENTURINI assume cette fonction depuis octobre 1998. Son mandat, de 5 ans, a été renouvelé en décembre 2002 pour la période 2003 - 2008.

En juin 2004, le CESE a installé son siège au 99 rue Belliard à 1040 Bruxelles, à proximité immédiate des autres institutions (Parlement, Commission, Conseil)

Le CESE: au cœur du quartier européen

- ① Siège du Comité économique et social européen
Headquarters of the European Economic and Social Committee
Sitz des Europäischen Wirtschafts- und Sozialausschusses
Rue Belliard, 99
- ② Siège du Parlement européen
Headquarters of the European Parliament
Sitz des Europäischen Parlaments
Rue Wiertz, 43
- ③ Siège du Conseil de l'UE
Headquarters of the Council of the European Union
Sitz des Rates der Europäischen Union
Rue de la Loi, 175
- ④ Siège de la Commission européenne
Headquarters of the European Commission
Sitz der Europäischen Kommission
Rue de la Loi, 200
- ⑤ Siège du Comité des régions
Headquarters of the Committee of the Regions
Sitz des Ausschusses der Regionen
Rue Belliard, 101



Le CESE, diffuseur de l'idée européenne

L'extension du concept des relations internationales, de relations d'État à État à des relations de société à société, fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus au sein de l'Union européenne et dans de nombreux pays du monde. Les "nouveaux acteurs" des relations internationales, notamment les représentants de la société civile organisée, sont donc amenés à jouer un rôle croissant en complément des acteurs traditionnels des relations internationales.

Le Comité apporte ainsi, aux côtés du Conseil de l'UE, de la Commission européenne et du Parlement européen, une contribution unique à la politique extérieure de l'Union européenne, en prenant en charge la dimension "société civile".

La vocation du Comité ne se limite pas à rendre des avis et faire des recommandations aux institutions européennes, il intervient également directement dans les pays tiers en engageant un dialogue avec les représentants des organisations de la société civile et en contribuant au développement d'une culture de participation et de structures consultatives de la société civile dans ces pays.

Par son action de soutien à un dialogue civil, le CESE joue un rôle de pont entre les citoyens de ces pays et l'Union européenne et contribue à pérenniser et développer un modèle de démocratie pluraliste et participative dans ses pays partenaires.

• L'Europe

Le CESE a toujours été un ardent défenseur de l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale dès que les grands bouleversements politiques de la fin des années 80 ont ouvert de nouvelles perspectives pour la région. Il a également fait preuve d'un engagement constant en faveur du rapprochement avec les autres pays que sont Chypre et Malte et la Turquie.

Le CESE a émis un ensemble important d'avis sur les pays candidats et sur les principaux défis des négociations d'élargissement, notamment en ce qui concerne le Marché unique, l'environnement, les critères économiques, l'impact social, l'agriculture, l'aide à la pré-adhésion et la coopération régionale.

Le CESE a instauré des Comités consultatifs mixtes (CCM) avec l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, la Slovénie mais aussi la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Ces stratégies ont permis et permettent d'intégrer l'expertise et l'expérience des organisations socioprofessionnelles de l'UE et des pays concernés dans l'application des Accords européens et, ce faisant, de contribuer au succès des négociations d'élargissement pour les pays concernés.

A la suite de l'élargissement du 1er mai 2004, le CESE a réorienté sa politique vis-à-vis des pays européens non-membres autour des axes suivants :

➤ **La Roumanie, la Bulgarie, la Turquie**

Les Comités consultatifs mixtes demeurent l'outil de référence du CESE pour ses activités liées au processus d'élargissement concernant la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Les CCM poursuivent leur rôle de transmission de savoir-faire, d'expérience, d'information entre l'UE et les organisations socioprofessionnelles de ces pays sur la portée des politiques communes et la mise en œuvre effective de l'acquis communautaire.

Au-delà des aspects techniques de l'adhésion, il est nécessaire que les citoyens puissent, dans ces pays comme dans les Etats membres de l'UE, s'identifier à l'Europe élargie. Le CESE s'emploie donc à promouvoir et faciliter la création et le renforcement de Conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires, consolidant ainsi les structures du dialogue social et du dialogue civil.

➤ **Les Balkans occidentaux**

Après avoir adopté deux avis sur "Le rôle de la société civile dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne pour les Balkans occidentaux" et "La candidature de la Croatie à l'UE", le CESE entend continuer à développer son action dans le but d'intensifier ses relations avec les représentants de la société civile organisée des pays des Balkans occidentaux et notamment avec leurs CES nationaux.

Dans ce cadre, le CESE met l'accent sur le rôle important de la société civile pour consolider l'intégration régionale dans le sud-est de l'Europe. Le Comité veille particulièrement à stimuler l'implication de la société civile organisée dans la mise en œuvre de l'agenda de Thessalonique et des accords de stabilisation et d'association. Le Comité proposera l'établissement de comités consultatifs mixtes avec les pays qui se verront conférer le statut de candidat à l'adhésion.

➤ **Les voisins européens de l'est y compris la Russie**

Le CESE a adopté, sur la base de la communication de la Commission et à la requête de celle-ci, un avis sur "l'Europe élargie – voisinage : un nouveau cadre pour nos relations avec nos voisins de l'est et du sud". Par ailleurs, le Comité a également adopté plusieurs avis sur les relations UE-Russie.

Le développement de contacts étroits entre le CESE et les organisations de la société civile des voisins européens de l'est (Russie, Ukraine, Moldavie, Belarus) est une tâche à long terme que viennent enrichir considérablement les nouveaux États membres, avec les connaissances et les contacts qu'ils apportent dans une stratégie à l'échelle de l'Union. Le Comité approfondira ses relations avec les pays voisins de l'Europe élargie pour contribuer à leurs réformes politiques et socio-économiques.

Dans ce cadre, le CESE poursuit également des activités relatives à la dimension septentrionale de l'Europe. Il contribuera notamment à la mise en œuvre du 2ème plan d'action de l'Union européenne dans ce domaine.

➤ **L'Espace Economique Européen**

Le Comité consultatif de l'Espace Economique Européen (CC-EEE) est un organe composé de neuf membres du CESE et d'un nombre égal de représentants d'Islande, de Norvège et du Liechtenstein siégeant au Comité consultatif de l'Association européenne de libre échange (AELE). L'objectif principal du CC-EEE est d'émettre des recommandations aux autorités des pays concernés. La Suisse est observatrice à ce Comité.

• **Le partenariat euro-méditerranéen**

La conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone (novembre 1995) a confié au Comité la tâche de développer des liens avec les milieux économiques et sociaux des 27 pays concernés et de jouer ainsi un rôle de promoteur du partenariat euro-méditerranéen.

Depuis 1995, ont été organisés chaque année des sommets des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires successivement à Madrid, Paris, Casablanca, Lisbonne, Antalya, Naples, Athènes et St Julians (Malte) en 2003.

Le CESE se prononce sur les grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen et émet des recommandations visant à favoriser la participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre des politiques euro-méditerranéennes. Les activités du Comité dans le cadre du processus de Barcelone ont également pour but de contribuer à l'émergence et à la consolidation de la société civile organisée dans les pays partenaires méditerranéens et de propager les notions de consultations et de coopération entre les partenaires sociaux et autres représentants de la société civile organisée. En préparation du sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de 2004, le Comité a élaboré un rapport d'information sur le thème "Agriculture et sécurité alimentaire dans le cadre du partenariat Euroméditerranéen".

- **Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique**

Le Comité organise depuis plus de vingt ans les rencontres des milieux économiques et sociaux

ACP-UE sous l'égide de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Cette activité a été renforcée par l'Accord de partenariat signé le 23 juin 2000 entre les États ACP et l'Union européenne, qui confie au Comité l'organisation des sessions de consultation et les rencontres des milieux économiques et sociaux ACP-UE.

Dans le cadre de ses relations avec les pays ACP, le CESE assure, d'une part, le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, pour ce qui concerne la participation des acteurs non étatiques, et, d'autre part, le suivi des négociations relatives aux accords de partenariat économique régionaux. En outre, il assure la promotion de la fonction consultative dans les pays et régions ACP et favorise la mise en place de structures de dialogue entre représentants de la société civile dans ces pays.

Dans ce contexte, le CESE a organisé sept séminaires régionaux. Les derniers se sont tenus au Cameroun (mai 2003), à l'Île Maurice (novembre 2003) et aux Îles Fidji (octobre 2004). Tous les deux ans, le CESE organise en outre des conférences à Bruxelles auxquelles sont invités des délégués de l'ensemble des pays ACP. La 24^{ème} rencontre des milieux économiques et sociaux ACP-UE se déroulera à Bruxelles en 2005.

Par ailleurs, le Comité participe aux réunions de l'Assemblée parlementaire paritaire qui se déroulent deux fois par an et s'adresse à cette occasion au Conseil des Ministres ACP-CE.

- **L'Amérique latine**

Dans ses relations avec l'Amérique latine, le Comité se concentre sur l'intensification du dialogue civil entre les deux régions et le soutien à la création de structures de dialogue au niveau de la société civile dans les pays et régions d'Amérique latine. Il a, dans ce cadre, fortement développé la coopération avec les institutions consultatives en Amérique latine, telles que le Foro Consultivo Económico Social (FCES) du Mercosur, les Conseils consultatifs des travailleurs et des employeurs de la Communauté Andine et d'Amérique centrale et le Conseil de développement économique et social (CDES) du Brésil et le Conseil du dialogue social du Chili.

Le CESE organise régulièrement, à la demande de la Commission européenne, les Rencontres de la société civile organisée UE –ALC (Rio de Janeiro 1999; Madrid 2002; Mexico 2004) parallèlement aux Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement UE-ALC. La dernière rencontre de Mexico a permis d'adopter des recommandations conjointes sur le thème de la cohésion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes et de renforcer les contacts avec les structures de dialogue existant aux niveaux régional et national. L'objectif est d'assurer une pleine et entière participation de la société civile au partenariat UE-ALC et de favoriser la création de comités consultatifs dans le cadre des accords d'association en négociation ou à venir entre l'Union européenne et le Mercosur, la Communauté andine et l'Amérique centrale.

Le succès de la rencontre de Mexico a valu au Comité d'être invité à participer au Sommet UE-ALC des Chefs d'Etats et de gouvernements à Guadalajara en mai 2004 et d'y présenter les recommandations adoptées par la société civile organisée.

- **L'Inde**

À la demande de la Commission européenne, le Comité économique et social européen a installé et co-anime avec ses contre-parties indiennes, la Table ronde EU-Inde de la société civile. Celle-ci a pour objectif d'intensifier le dialogue au niveau de la société civile et de donner ainsi aux relations EU-Inde une nouvelle dimension. La Table ronde se réunit deux fois par an alternativement dans un pays de l'Union européenne et en Inde, et elle s'est déjà réunie à sept reprises. Ses recommandations constituent des éclairages précieux pour les décideurs au sein du gouvernement indien et des institutions européennes.

La dernière réunion de cette Table ronde s'est déroulée à Srinagar, Cachemire en juin 2004 et a traité principalement de la promotion du commerce et du développement durable ainsi que de la coopération en matière de tourisme.

- **La Chine**

Le CESE entretient un contact régulier avec le CES de Chine avec lequel un accord de coopération a été signé en juillet 2002. Un travail spécifique est actuellement mené dans ce cadre sur le thème "Restructuration industrielle et reclassement de travailleurs".

- **Le commerce international**

Le Comité participe pleinement à la consultation de la société civile organisée par la Commission européenne. Une délégation du CESE participe aux Conférences de Seattle et de Doha en qualité de conseiller au sein de la délégation de l'Union européenne.

En outre, le CESE a entrepris une réflexion approfondie sur la participation de la société civile aux négociations commerciales multilatérales et a adopté à cet effet un avis sur "L'OMC à visage humain". Il entretient des contacts avec ses homologues et ses interlocuteurs des pays tiers pour trouver les voies et moyens de renforcer la participation de la société civile à l'OMC et contribuer ainsi à la recherche d'une meilleure gouvernance au niveau mondial.

- **Les organisations internationales**

Outre son action au niveau de l'OMC, le CESE entretient des contacts avec l'Organisation internationale du travail, notamment par des rencontres à haut niveau et des participations de l'OIT aux réunions organisées par le CESE et réciproquement. En outre, le CESE a entrepris une réflexion sur la dimension sociale de la globalisation conjointement au travail entrepris par l'OIT dans ce domaine.

Le CESE a établi également des contacts avec le Conseil économique et social des Nations Unies.

Le "dialogue structuré" développé par le CESE

EUROPE	PARTENARIAT EUROMED (UE+12 Pays méditerranéens)	ACP
<ul style="list-style-type: none">■ Bulgarie, Roumanie, Turquie: comités consultatifs mixtes ■ Balkans occidentaux: groupes de contacts et séminaires ■ Nouveaux voisins de l'est y compris la Russie: groupes de contacts et séminaires ■ Espace Economique Européen: comité consultatif	<ul style="list-style-type: none">■ Sommets annuels des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires ■ Comité de suivi Euromed ■ Groupes de travail thématiques	<ul style="list-style-type: none">■ Rencontres générales à Bruxelles ■ Séminaires régionaux ■ Comité de suivi ACP-UE ■ Participation au Conseil des ministres ACP-CE ■ Participation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE

AMÉRIQUE LATINE

- Rencontres de la société civile organisée Amérique latine, Caraïbes – UE
 - Rio de Janeiro 1999
 - Madrid 2002
- Mexico 2004
 - Rencontres bi-annuelles avec le Foro Consultivo Económico y Social (FCES) du Mercosur
 - contacts réguliers avec les conseils consultatifs de la Communauté andine et l'Amérique centrale

AUTRES PAYS OU ZONES

- Participation à l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)
- Contacts avec l'OMC, l'OIT et l'ECOSOC des Nations Unies
- USA – CANADA
 - Contacts bilatéraux et avis sur le dialogue transatlantique

Informations générales

- **Le CESE: un intermédiaire privilégié entre les institutions européennes et la société civile organisée**

Les organisations nationales et européennes de la société civile, notamment socio-économiques, se réunissent régulièrement au CESE et participent activement aux conférences et auditions organisées par le Comité. Leurs experts, qu'ils soient issus du niveau européen ou national contribuent par leur expérience du terrain et leur expertise à enrichir la réflexion et les débats lors de l'élaboration des avis.

Les relations des membres du Comité avec les organisations nationales de la société civile dont ils proviennent, permettent d'assurer une vaste diffusion d'informations sur les initiatives et activités du CESE mais aussi et plus généralement de l'Union européenne, et contribuent activement à une prise de conscience accrue des réalités de l'Union européenne et à la formation de l'opinion dans les organisations mêmes.

Le Comité est également soucieux d'agir plus et mieux en tant que structure d'accueil et d'écoute de la société civile organisée. Cette volonté d'ouverture et d'échange se traduit par la mise en œuvre de nombreuses initiatives- séminaires, auditions et conférences - auxquelles ils associent les organisations de la société civile, notamment européennes, qui ne sont pas ou qui ne le sont qu'indirectement, représentées en son sein.

Par ces initiatives, dont certaines organisées à la demande même des institutions de l'Union, et en particulier de la Commission européenne, le CESE est en mesure de mieux refléter la diversité de la société civile organisée et son évolution. Il favorise en outre la mise en place d'un dialogue élargi et structuré entre la société civile organisée et les institutions de l'Union européenne, ainsi qu'entre les organisations de la société civile elles-mêmes.

L'organisation par le Comité de rencontres régulières d'information et de dialogue sur les travaux de la Convention européenne, avec les organisations et réseaux européens de la société civile, a constitué un exemple récent et notable de cette volonté d'ouverture.

Un pas supplémentaire a été fait dans cette coopération avec la création en septembre 2004 d'un Groupe de Liaison entre le CESE et les organisations et réseaux européens de la société civile. Ce Groupe de Liaison, qui a vocation d'être une structure de dialogue politique, aura pour mission de garantir, d'une part, une approche coordonnée du CESE vis-à-vis des organisations et réseaux européens de la société civile, et d'autre part le suivi des initiatives décidées en commun.

- **Le CESE et la Constitution européenne**

Notamment grâce à sa participation aux travaux de la Convention, le Comité a pris une part active au débat sur l'avenir de l'Europe et à l'élaboration du projet de Constitution qui a débouché sur l'adoption par les Chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, le 18 juin 2004, du Traité instituant une Constitution pour l'Europe.

Cette Constitution ouvre des perspectives importantes pour le développement de la démocratie européenne. Elle reconnaît en particulier la réalité de la démocratie participative comme un instrument de renforcement de la légitimité démocratique de l'Union et pose ainsi les bases pour la mise en place, à terme, d'un véritable dialogue civil au niveau européen.

Le CESE se trouve, dans ce contexte, investi d'une responsabilité particulière. Conforté par la Constitution dans sa fonction de représentant institutionnel de la société civile organisée, le Comité a vocation, par sa composition et les fonctions qui sont les siennes, à être encore plus dans l'avenir l'instrument de la démocratie participative au niveau européen. Il dispose des atouts indispensables pour, d'une part, organiser les échanges de vues entre des représentants de la société civile animés par des motivations différentes et défendant des intérêts divergents et, d'autre part, faciliter un dialogue structuré et continu entre les associations, organisations et fédérations transnationales et européennes qui composent la société civile organisée et les institutions de l'Union.

- **La coopération entre le CESE et les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans les Etats membres**

Le Comité économique et social européen et les Conseils économiques et sociaux de l'Union européenne entretiennent des relations suivies dans le but de renforcer le dialogue structuré entre les acteurs de société civile organisée et de promouvoir la participation des citoyens à la construction européenne. Ces relations se basent sur la conviction commune que les politiques économiques et sociales qui ont un impact direct sur le cadre de vie des citoyens (emploi, droits sociaux et dialogue social, société du savoir, introduction des modèles sociaux dans l'UEM, les services publics, Stratégie de Lisbonne) exigent une coopération accrue entre les institutions consultatives aux niveaux nationaux et européen. À cet effet, des conférences sur ces thèmes sont organisées conjointement dans le pays qui assure la présidence de l'Union européenne (2000: Lisbonne et Paris; 2001: Bruxelles; 2002: Madrid; 2003: Athènes et Rome; 2004: Dublin et La Haye; 2005: Luxembourg).

En outre, les présidents et secrétaires généraux des CES de l'Union européenne et du Comité économique et social européen se réunissent régulièrement à l'invitation d'un des Conseils économiques et sociaux nationaux (2001: Finlande; 2002: Irlande; 2003: Espagne; 2004: Luxembourg et 2005: Paris) afin de contribuer à l'analyse de questions centrales de l'agenda politique européen. En 2004, le thème de travail a porté sur la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne. Les présidents ont à ces occasions adopté des déclarations communes qui ont été transmises aux Chefs d'État et de gouvernement des États membres.

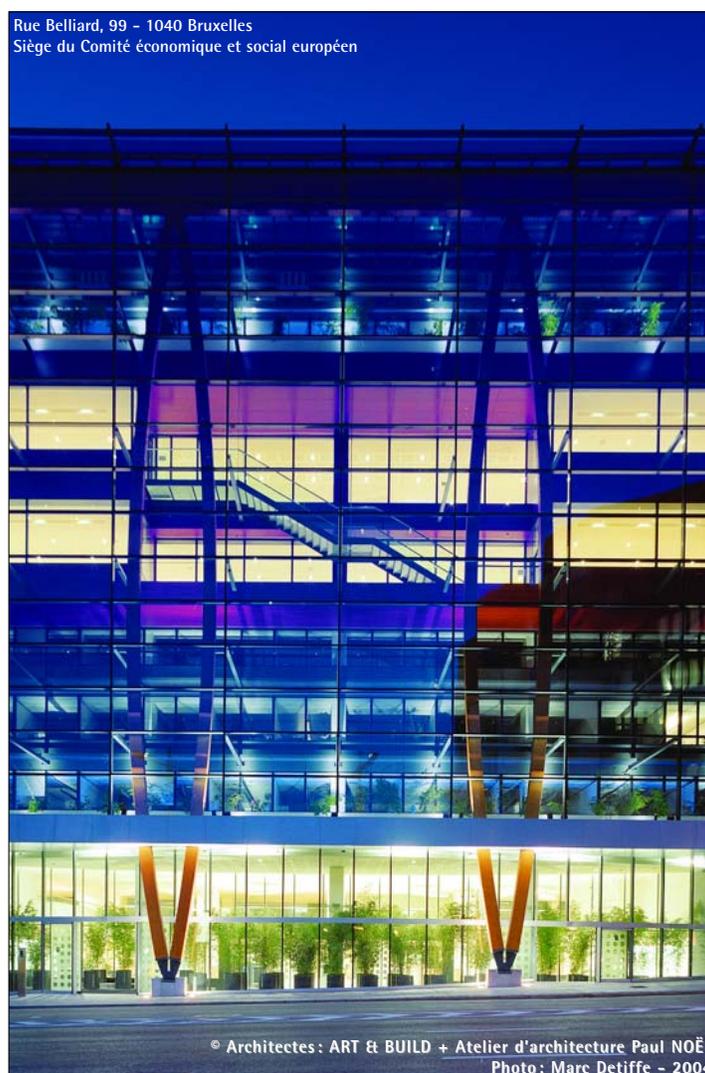
Par ailleurs, le Comité soutient les nouvelles initiatives prises par les organisations, partenaires sociaux, les autres organisations de la société civile ou les gouvernements pour créer des Conseils économiques et sociaux, notamment dans les États membres ou les pays candidats à l'adhésion qui n'en possèdent pas encore.

Enfin, le Comité est membre de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), fondée en 1999, à laquelle adhèrent les institutions de près de 50 pays. Cette association vise à accroître l'influence de la société civile organisée dans le contexte de la globalisation.

- **Le CESE vous ouvre ses portes**

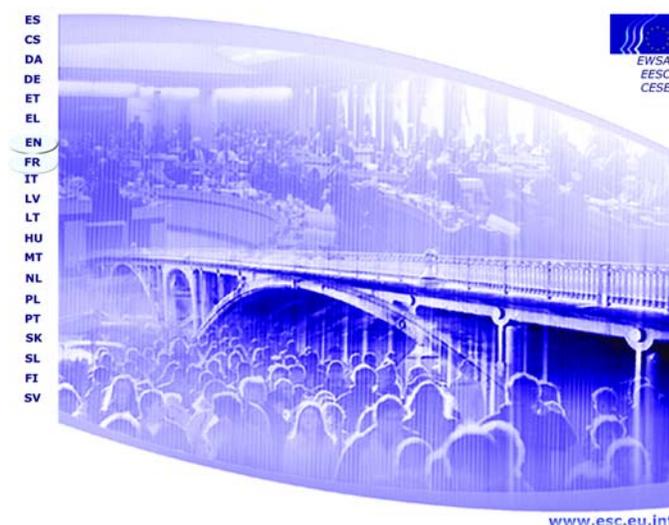
Le Comité économique et social européen est ouvert au public sur demande écrite et accueille chaque année des groupes de visiteurs, principalement des membres d'organisations de la société civile et des groupes d'étudiants.

Pour tout renseignement: info@esc.eu.int



- **Le Site Interne**

Le Comité économique et social européen dispose d'un site Internet:
<http://www.esc.eu.int>.



- **Les publications et documentations diverses**

Les avis du Comité sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne. Le CESE diffuse un journal d'information "Le CESE info", une "Note de synthèse des travaux du CESE" après chaque session plénière (9 sessions par an) ainsi qu'un Mémoire présentant les priorités de travail du CESE pour chaque présidence de l'Union (2 mémos par an).

Tous ces documents, y compris les avis, sont disponibles sur le site internet (<http://www.esc.eu.int>). De plus, vous pouvez recevoir gratuitement et régulièrement ces différents documents en exprimant la demande auprès du Secrétariat.

Enfin, le Comité économique et social européen publie des brochures thématiques en collaboration avec l'Office des publications des Communautés européennes et édite, tous les deux ans, un rapport sur les activités du CESE. Ces brochures figurent sur le site internet du CESE et peuvent être obtenues gratuitement sur commande à l'adresse e-mail suivante: publications@esc.eu.int

Travaux récents du Comité

- **Principaux avis d'initiative et exploratoires élaborés par le Comité en 2003-2004**

Section spécialisée "Agriculture, développement rural, environnement"

Avis d'initiative

- Emplois dans l'agriculture – horizon 2010
- Technologies environnementales adaptées/pays candidats
- Agriculture périurbaine
- Développement rural: suites de la Conférence de Salzbourg
- Coexistence OGMs – cultures traditionnelles et biologiques

Avis exploratoires

- Stratégie de développement durable de l'UE
- Environnement – opportunités économiques

Section spécialisée "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale"

Avis d'initiative

- La gouvernance économique dans l'UE
- Politique budgétaire et type d'investissement
- Les grandes orientations politiques économiques pour la période de 2003 à 2005
- La fiscalité dans l'Union européenne: principes communs, convergence des règles fiscales et possibilité de vote à la majorité qualifiée
- Les aires métropolitaines européennes: implications socio-économiques pour l'avenir de l'Europe
- Le rôle de la BEI dans les partenariats public/privé (PPP) et l'impact sur la problématique de la croissance

Avis exploratoires

- Contribution des politiques communautaires à la cohésion économique et sociale (saisine de la Commission)
- Partenariat pour la mise en œuvre des Fonds structurels (saisine de la Commission)
- Bilan des expériences recueillies par le CESE pour évaluer l'impact économique, social et sur l'emploi des réformes structurelles menées dans l'Union (saisine du Parlement européen)
- Cohésion économique et sociale: compétitivité des régions, gouvernance et coopération (saisine de la Présidence italienne du Conseil)
- L'enjeu compétitif des entreprises européennes (saisine de la Commission)

Section spécialisée "Emploi, affaires sociales, citoyenneté"

Avis d'initiative

- Accès à la citoyenneté européenne
- Soins de santé
- Les mesures de soutien à l'emploi
- La Convention internationale des migrants
- Relations entre générations
- La sécurité sanitaire: une obligation collective, un droit nouveau
- Le rôle de la société civile dans la prévention du travail non déclaré.

Avis exploratoires

- Comités d'entreprise européens (saisine de la Commission)
- Dimension sociale de la culture (saisine du Parlement européen)
- Sécurité et santé sur le lieu de travail dans les pays adhérents (saisine du Parlement européen)
- Représentation des femmes (saisine du Parlement européen)
- Formation et productivité (saisine de la Présidence néerlandaise)

Section spécialisée "Relations extérieures"

Avis d'initiative

- Pour un OMC à visage humain
- Les relations UE/Chine
- Préparation 5^{ème} conférence ministérielle OMC
- L'Europe élargie – voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud
- Dialogue transatlantique

Avis exploratoires

- Le rôle de la société civile dans le cadre de la nouvelle politique européenne pour les Balkans
- Système de préférences généralisées (SPG)
- Cohésion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Section spécialisée "marché unique, production et consommation"

Avis d'initiative

- Le tourisme et le sport
- La politique touristique et la coopération public/privé
- Besoins en recherche – changements démographiques
- Nouvelles formes de tourisme
- Les effets de l'élargissement sur la politique des consommateurs
- Le contrat d'assurance européen
- Micro et petite entreprises
- Education des consommateurs

Section spécialisée "Transports, énergie, infrastructures et société de l'information"

Avis d'initiative

- Dialogue social/corridors paneuropéens de transport
- Les corridors paneuropéens de transport
- Nucléaire/Électricité
- Régime paneuropéen/Navigation fluviale
- Avenir infrastructures de transport
- Énergies renouvelables
- Code de la route – registre automobile
- Fusion nucléaire

Avis exploratoires

- Projet RTE/2004
- Réseaux trans-euroméditerranéens de l'énergie

- **Principales publications (brochures, cahiers et dépliants) pour la période 2003-2004**

Rôle et fonctionnement du CESE

- Les activités du Comité économique et social européen durant la Présidence néerlandaise
- Bienvenue chez vous
- Règlement intérieur
- Le CESE: un pont entre l'Europe et la société civile organisée
- Le CESE en dix questions

Société civile organisée

- La société civile organisée en Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie
- La société civile organisée Europe, Amérique latine et Caraïbes
- Séminaire Dialogue social européen et dialogue civil: Différences et complémentarités

Marché unique, production et consommation

- Un tourisme accessible à tous et socialement soutenable
- Vers une démarche plus dynamique de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne
- La politique touristique et la coopération entre les secteurs public et privé

Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale

- Les modèles sociaux dans l'UEM: convergence? Coexistence? Rôle des acteurs économiques et sociaux
- L'avenir de la politique de cohésion

Emploi, affaires sociales et citoyenneté

- L'accès à la citoyenneté européenne
- Egalité des chances pour les personnes handicapées: un plan d'action européen

Relations extérieures et élargissement

- Le rôle et les activités du CESE dans le cadre du partenariat Afriques, Caraïbes, Pacifique, Union européenne
- Comités consultatifs mixtes
- The new shape of enlargement
- 23^e rencontre des représentants des milieux économiques et sociaux ACP-UE
- Le rôle et les activités du CESE dans le cadre des relations entre l'Union européenne et l'amérique latine
- Le CESE: un pont entre l'Europe et la Société civile organisée (langues des nouveaux pays adhérents)
- Le CESE en dix questions (langues des nouveaux pays adhérents)
- Le CESE et les droits de l'homme au travail

Transport, énergie, infrastructures et société de l'information

- La sécurité maritime en Europe
- Les services d'intérêt général
- Dix ans de politique paneuropéenne de transport
- Les enjeux du nucléaire pour la production d'électricité
- Promouvoir les énergies renouvelables: moyens d'action et instruments de financement

Mutations industrielles

- La Commission consultative des mutations industrielles (CCMI)
- Actes de la conférence "Mutations industrielles" 2003

EUROPE DIRECT

*est un service qui vous aidera à trouver une réponse à vos questions
sur l'Union européenne.*

Un numéro de téléphone gratuit et unique

00 800 6 7 8 9 10 11

Pour plus d'information sur le CESE, vous pouvez consulter le site Internet:
<http://www.esc.eu.int>

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont
disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>)